

AVENANT DU 16 DECEMBRE 2014
A L'ACCORD DU 15 FEVRIER 2011
SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL
AU SEIN DES CAISSES REGIONALES DE CREDIT AGRICOLE
(Volet organisation, planification et suivi du travail)

Entre les soussignés :

La Fédération Nationale du Crédit Agricole,
représentée par M. DELORME

d'une part,

Les Organisations syndicales ci-après :

.Fédération Générale Agroalimentaire (C.F.D.T.)

représentée par M. *Emanuel de Talle*

.Fédération CFTC de l'Agriculture (C.F.T.C-AGRI)

représentée par M.

.Syndicat National de l'Entreprise Crédit Agricole (S.N.E.C.A. – C.F.E-C.G.C)

représenté par M. *F. Spina*

.Fédération des Employés et Cadres (F.O.)

représentée par M.

.Fédération C.G.T. des syndicats du Personnel de la Banque et de l'Assurance (F.S.P.B.A.)

représentée par M. *M^{me} Coralie Ghisardi*

.Union des Syndicats de Salariés du Crédit Agricole Mutuel (S.U.D-C.A.M.)

représentée par M.

D'autre part,

CG

SR

MD

153

Vu l'accord de branche du 15 février 2011 sur les conditions de travail,

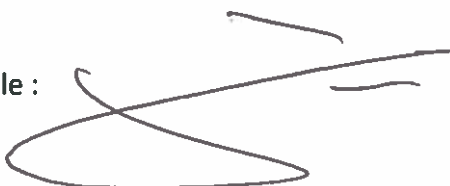
Vu l'avenant du 15 novembre 2012, qui a reconduit cet accord jusqu'au 31 décembre 2014,

Compte tenu de la négociation ouverte au mois de septembre 2014 sur la reconduction de cet accord, il est convenu de poursuivre les échanges au premier semestre 2015,

Et dans cette attente, de reconduire ces dispositions pour une durée de six mois, soit du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 30 juin 2015, date à laquelle cet accord cessera de plein droit de produire ses effets, sauf reconduction expresse.

Fait à Paris, le 16 décembre 2014


Pour la Fédération Nationale du Crédit Agricole :



Pour les Organisations syndicales :

C.F.D.T.....

C.F.T.C-AGRI.....

S.N.E.C.A.- C.F.E -C.G.C.....

F.O.....

C.G.T.....
Coralie Ghineroi



S.U.D - C.A.M.....